

# Labels HPE/THPE

Date de l'article

25/09/2019

Temps de lecture

4 min de lecture

LABELS HPE/THPE

Afin d'accompagner la construction vers la très haute performance énergétique, le Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ont décidé de créer deux nouveaux labels pour renforcer la RT 2012 : le label HPE et le label THPE.

## Renforcement des exigences de performance

Les labels HPE et THPE correspondent à deux niveaux de **performance énergétique** supérieurs par rapport au niveau RT 2012 :

- Le **label HPE** (Haute Performance Énergétique) vise une réduction des consommations d'énergie primaire de 10 % par rapport au niveau RT 2012.
- Le **label THPE** (Très Haute Performance Énergétique) vise une réduction des consommations d'énergie primaire de 20 % par rapport au niveau RT 2012 ainsi que le renforcement de quelques exigences de moyens.

## En route vers le BEPOS



Bepos-effinergie  
2013

Les labels HPE et THPE, plus exigeants que le niveau réglementaire RT 2012, renforcent la volonté des Pouvoirs Publics de limiter au minimum les consommations d'énergie du Bâtiment, 1er consommateur d'énergie en France. Ils incitent les différents acteurs du Bâtiment à s'inscrire davantage dans une démarche d'éco-construction, pour un bâtiment toujours plus économe et confortable. Il faut noter que les Pouvoirs Publics et le collectif Effinergie ([www.effinergie.org](http://www.effinergie.org)) se sont aussi accordés pour que les règles du

nouveau **label effinergie+** applicable depuis le 1er janvier 2013 et celles du label THPE de la RT 2012 s'harmonisent.

La RT 2012 et ses 2 nouveaux labels HPE et THPE amènent progressivement au Bâtiment à Energie POSitive ou BEPOS (bâtiment autonome qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme) qui sera l'objectif de construction défini par la RT 2020.

Afin de préparer le secteur du Bâtiment à la construction BEPOS, le collectif Effinergie propose dès aujourd'hui un label pilote, le **label BEPOS-effinergie 2013** qui servira de base de conception commune à l'ensemble des acteurs du bâtiment. Il évoluera sur la base des retours d'expérience collectés afin de pouvoir proposer en 2014, un label BEPOS d'état qui conditionnera l'obtention d'avantages fiscaux afin de favoriser la construction de bâtiments à énergie positive anticipant ainsi la future réglementation RT 2020.

**En savoir plus :**

- **Le label BEPOS-Effinergie**
- **Le label Effinergie+**
- **Les labels HPE et THPE sur Isover.fr**